Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02,32,34,50,37

## Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2022.10.02



## Objet : Avenant - Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Roman

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Vu la décision d'attribution n°2021-10-07 du 28 octobre 2021.

Vu la décision 2022.03.11 pour la signature de l'avenant n°1, lot n°2 de l'entreprise DESQUESNE, **Considérant que** cet avenant s'élève à 240,00€ HT (plus-value) soit 288,00€ TTC ; que le montant initial du marché était de 2040,00€ HT ; que le montant du marché modifié était de 1971,00€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 2211,00€ HT.

## DÉCIDE

Article 1er: de procéder à la signature de l'avenant n°2 du marché de travaux de réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Roman, dont le titulaire du lot n°2 est l'entreprise DESQUESNE – 4 rue de la mairie –27240 SYLVAINS-LES-MOULINS.

L'avenant ayant pour objet la location d'une nacelle articulée y compris sa livraison.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure.
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200084812-20221020-2022-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022 Notification : 31/10/2022



Fait à Mesnils-sur-Iton, le 20 octobre 2022 Colette BONNARD, Maire,



Décision portée à l'information du conseil municipal du :